
MADVERTISE
Société anonyme
au capital de 1 229 329,20 €
Siège social : 13, rue Aristide Briand
92300 Levallois-Perret
RCS Nanterre 447 922 972

COMPTE RENDU ET RESULTATS DES VOTES DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 SEPTEMBRE 2020

L'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) des actionnaires de MADVERTISE s'est tenue le 16 septembre 2020, à 15h30 heures, au 13, Rue Aristide Briand, 92300 Levallois Perret le nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance était de : 14

Les actionnaires présents, représentés ou ayant votés par correspondance détenaient 5 270 136 actions sur les 12 292 885 actions ayant le droit de vote (soit les 12 293 292 actions formant le capital social moins les 407 actions auto détenues privées du droit de vote), soit un quorum théorique de 42.87%.

Les conditions de quorum requis pour les résolutions à titre ordinaire (20%) et extraordinaire (25%) étant remplies, l'Assemblée Générale Mixte a pu valablement délibérer sur chacune des 24 résolutions présentées.

Les actionnaires de Madvertise ont adopté les résolutions qui comprenaient notamment :

- L'approbation des comptes sociaux et consolidés clos au 31 décembre 2019 (1^{er} et 2^{ème} résolutions) ;
- Le quitus aux administrateurs (3^{ème} résolution) ;
- L'affectation du résultat (4^{ème} résolution) ;
- Imputation du report à nouveau débiteur sur le compte « prime d'émission, de fusion, d'apport » (5^{ème} résolution)
- Les conventions réglementées (6^{ème} résolution) ;
- Le renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant (7^{ème} résolution) ;
- La ratification du transfert de siège faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 26 mars 2020 et d'approbation de la modification statutaire y associée (8^{ème} résolution) ;
- L'autorisation de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (9^{ème} résolution) ;
- L'autorisation de réduction de capital par annulation d'actions propres détenues par la Société (10^{ème} résolution) ;
- La délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en numéraire par émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription (11^{ème} résolution) ;
- La délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en numéraire par émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public (12^{ème} résolution) ;
- La délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires ou titres financiers donnant accès au capital par une offre visée à l'article L.411-2 du Code Monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription (13^{ème} résolution);
- La Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en numéraire par émission réservée d'actions ordinaires ou de toutes autre valeurs mobilières de la Société au profit de catégories de personnes (14^{ème} résolution);
- La Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre en vertu de la délégation de compétence visée à la 14^{ème} résolution au profit de catégories de personnes (15^{ème} résolution);

- La délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport, dans la limite d'un montant nominal maximal (hors primes d'émission) (16^{ème} résolution) ;
- Limitation du montant globale des augmentations de capital susceptible d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu des délégations susvisées à trois millions (3.000.000) d'euros (19^{ème} résolution);
- La délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital en vertu des délégations susvisées dans la limite de quinze pour cent (15 %) de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale (20^{ème} résolution) ;
- La modification de l'« article 17.Delibération du Conseil» des statuts de la Société, permettant le recours à la consultation écrite (21^{ème} résolution) ;
- La modification de l'«Article 26 – « ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE » des statuts de la Société suite aux modifications apportées par La loi de simplification du droit des sociétés dite « loi Soihili » en vigueur le 21 juillet 2019 aux règles de décompte des voix (22^{ème} résolution) ;
- La modification de l'«Article 27 – « ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE » des statuts de la Société suite aux modifications apportées par La loi de simplification du droit des sociétés dite « loi Soihili » en vigueur le 21 juillet 2019 aux règles de décompte des voix (23^{ème} résolution) ;

Les actionnaires de Madvertise ont adopté toutes les résolutions mises au vote, à l'exception des :

- 17^{ème} et 18^{ème} résolutions relatives à une autorisation à l'effet de procéder à des attributions d'actions en faveur des salariés de la Société dans les conditions prévues aux articles L. 225-129-6 alinéa 1 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 du Code de travail.

Enfin, l'Assemblée Générale a donné tous pouvoirs pour accomplir les formalités légales (24^{ème} résolution).

RESULTAT DES VOTES

A TITRE ORDINAIRE

Première résolution (*Approbation des comptes*)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 270 136 voix dont disposaient les actionnaires présents, ayant donné et ayant voté par correspondance.

VOTE		
Voix contre	0	0%
Abstention	0	0%
Voix pour	5 270 136	100%
Nombre de voix	5 270 136	100 %
ADOPTEE		

Majorité requise en voix : 2 635 068

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés*)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 270 136 voix dont disposaient les actionnaires présents, ayant donné pouvoir au président et ayant voté par correspondance.

VOTE

Voix contre	0	0%
Abstention	0	0%
Voix pour	5 270 136	100%
Nombre de voix	5 270 136	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 2 635 068

Troisième résolution
(Quitus aux administrateurs)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité de 4 801 008 voix (soit 91.10 % des voix dont disposaient les actionnaires présents, ayant donné pouvoir au président et ayant voté par correspondance) soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales ordinaires.

VOTE		
Voix contre	469 128	8,90%
Abstention	0	0%
Voix pour	4 801 008	91,10 %
Nombre de voix	5 270 136	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 2 635 068

Quatrième résolution
(Affectation du résultat)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 270 136 voix dont disposaient les actionnaires présents, ayant donné pouvoir au président et ayant voté par correspondance.

VOTE		
Voix contre	0	0%
Abstention	0	0%
Voix pour	5 270 136	100%
Nombre de voix	5 270 136	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 2 635 068

Cinquième résolution
(Imputation du report à nouveau débiteur sur le compte « prime d'émission, de fusion, d'apport »)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 270 136 voix dont disposaient les actionnaires présents, ayant données pouvoir au Président et ayant voté par correspondance.

VOTE		
Voix contre	0	0%
Abstention	0	0%
Voix pour	5 270 136	100%
Nombre de voix	5 270 136	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 2 635 068

Sixième résolution

(Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 1.851.799 voix (soit 95.98 % des voix dont disposaient les actionnaires présents, ayant donné pouvoir au président et ayant voté par correspondance et disposant du droit de vote (soit à plus de la majorité requise pour les assemblées générales ordinaires) pour la convention d'avance en compte courant étant précisé que l'actionnaire directement intéressé n'a pas participé au vote.

VOTE		
Voix contre	77 505	4.02%
Abstentions	0	0 %
Voix exclus	3 340 882	
Voix pour	1 851 799	95.98 %
Nombre de voix	1 929 304	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 964 652

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4 708 806 voix (soit 98.38 % des voix dont disposaient les actionnaires présents, ayant donné pouvoir au président et ayant voté par correspondance et disposant du droit de vote (soit à plus de la majorité requise pour les assemblées générales ordinaires) pour la conventions de prestations de services et conseils et celle de mandat de conseil étant précisé que l'actionnaire directement intéressée et agissant en qualité de mandataire et l'actionnaire indirectement intéressé n'ont pas participé au vote.

VOTE		
Voix contre	77 505	1,62%
Abstentions	0	0 %
Voix exclus	483 825	
Voix pour	4 708 806	98,38 %
Nombre de voix	4 786 311	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 2 393 156

Septième résolution

(Renouvellement du Mandat des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 270 136 voix dont disposaient les actionnaires présents, ayant données pouvoir au Président et ayant voté par correspondance.

VOTE		
Voix contre	0	0%
Abstention	0	0%
Voix pour	5 270 136	100%
Nombre de voix	5 270 136	100 %

ADOPTÉE

Majorité requise en voix : 2 635 068

Huitième résolution

(Ratification du transfert de siège faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 26 mars 2020 et d'approbation de la modification statutaire y associée)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 270 136 voix dont disposaient les actionnaires présents, ayant données pouvoir au Président et ayant voté par correspondance.

VOTE		
Voix contre	0	0%
Abstention	0	0%
Voix pour	5 270 136	100%
Nombre de voix	5 270 136	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 2 635 068

Neuvième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration dans le cadre d'un nouveau programme de rachat)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 270 136 voix dont disposaient les actionnaires présents, ayant données pouvoir au Président et ayant voté par correspondance.

VOTE		
Voix contre	0	0%
Abstention	0	0%
Voix pour	5 270 136	100%
Nombre de voix	5 270 136	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 2 635 068

A TITRE EXTRAORDINAIRE

Dixième résolution

(Autorisation d'annulation des actions rachetées dans le cadre d'un programme de rachat d'actions)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 270 136 voix dont disposaient les actionnaires présents, ayant données pouvoir au Président et ayant voté par correspondance.

VOTE		
Voix contre	0	0%
Abstention	0	0%
Voix pour	5 270 136	100%
Nombre de voix	5 270 136	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 3 513 424

Onzième résolution

(Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en numéraire par émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 5 192 631 voix (soit 98,53 % des 5 270136 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires

VOTE		
Voix contre	77 505	1,47 %
Abstention	0	0 %
Voix pour	5 192 631	98,53 %
Nombre de voix	5 270136	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 3 513 424

Douzième résolution

(Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en numéraire par émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public).

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 5 172 375 voix (soit 98,15 % des 5 270136 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires

VOTE		
Voix contre	97 761	1,85 %
Abstention	0	0 %
Voix pour	5 172 375	98,15 %
Nombre de voix	5 270136	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 3 513 424

Treizième résolution

(Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires ou titres financiers donnant accès au capital par une offre visée à l'article L.411-2 du Code Monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 5 172 375 voix (soit 98,15 % des 5 270136 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires

VOTE		
Voix contre	97 761	1,85 %
Abstention	0	0 %
Voix pour	5 172 375	98,15 %
Nombre de voix	5 270136	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 3 513 424

Quatorzième résolution

(Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en numéraire par émission réservée d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières de la Société au profit de catégories de personnes)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 5 172 375 voix (soit 98,15 % des 5 270136 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires

VOTE		
Voix contre	97 761	1,85 %
Abstention	0	0 %
Voix pour	5 172 375	98,15 %
Nombre de voix	5 270136	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 3 513 424

Quinzième résolution

(Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre en vertu de la délégation de compétence visée à la 14^{ème} résolution au profit de catégories de personnes)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 5 172 375 voix (soit 98,15 % des 5 270 136 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires

VOTE		
Voix contre	97 761	1,85 %
Abstention	0	0 %
Voix pour	5 172 375	98,15 %
Nombre de voix	5 270 136	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 3 513 424

Seizième résolution

(Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport, dans la limite d'un montant nominal maximal (hors primes d'émission))

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 270 136 voix dont disposaient les actionnaires présents, ayant donné pouvoir au Président et ayant voté par correspondance.

VOTE		
Voix contre	0	0%
Abstention	0	0%
Voix pour	5 270 136	100%
Nombre de voix	5 270 136	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 3 513 424

Dix-septième résolution

(Autorisation et délégation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L.225-129-6, alinéa 1er, du Code de commerce)

Cette résolution mise aux voix est rejetée par 4 483 854 voix (soit 85,08 % des 5 270 136 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires n'étant pas atteinte:

VOTE		
Voix contre	4 483 854	85,08 %
Abstention	0	0%
Voix pour	786 282	14,92%
Nombre de voix	5 270 136	100 %
REJETÉE		

Majorité requise en voix : 3 513 424

Dix-huitième résolution

(Suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise)

Cette résolution mise aux voix est rejetée par 4 483 854 voix (soit 85,08 % des 5 270 136 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires n'étant pas atteinte:

VOTE		
Voix contre	4 483 854	85,08 %
Abstention	0	0%
Voix pour	786 282	14,92%
Nombre de voix	5 270 136	100 %
REJETEE		

Majorité requise en voix : 3 513 424

Dix-neuvième résolution

(Limitation globale du montant des augmentations de capital pouvant résulter des délégations de compétence visées aux 11^e, 12^e, 13^e, et 14^e résolutions)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 270 136 voix dont disposaient les actionnaires présents, ayant données pouvoir au Président et ayant voté par correspondance.

VOTE		
Voix contre	0	0%
Abstention	0	0%
Voix pour	5 270 136	100%
Nombre de voix	5 270 136	100 %
ADOPTEE		

Majorité requise en voix : 3 513 424

Vingtième résolution

(Délégation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital en vertu des délégations de compétence visées aux 11^e, 12^e, 13^e et 14^e résolutions)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 5 172 375 voix (soit 98,15 % des 5 270 136 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires

VOTE		
Voix contre	97 761	1,85 %
Abstention	0	0 %

Voix pour	5 172 375	98,15 %
Nombre de voix	5 270 136	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 3 513 424

Vingt-et-unième résolution

(Modification de l'« article 17.Delibération du Conseil» des statuts de la Société)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 270 136 voix dont disposaient les actionnaires présents, ayant données pouvoir au Président et ayant voté par correspondance.

VOTE		
Voix contre	0	0%
Abstention	0	0%
Voix pour	5 270 136	100%
Nombre de voix	5 270 136	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 3 513 424

Vingt-deuxième résolution

(Modification de l'«Article 26 – « ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE » des statuts de la Société)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 270 136 voix dont disposaient les actionnaires présents, ayant données pouvoir au Président et ayant voté par correspondance.

VOTE		
Voix contre	0	0%
Abstention	0	0%
Voix pour	5 270 136	100%
Nombre de voix	5 270 136	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 3 513 424

Vingt-Troisième résolution

(Modification de l'« Article 27 – « ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE » des statuts de la Société)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 270 136 voix dont disposaient les actionnaires présents, ayant données pouvoir au Président et ayant voté par correspondance.

VOTE		
Voix contre	0	0%

Abstention	0	0%
Voix pour	5 270 136	100%
Nombre de voix	5 270 136	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 3 513 424

Vingt-quatrième résolution
(Pouvoirs pour les formalités légales)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 270 136 voix dont disposaient les actionnaires présents, ayant données pouvoir au Président et ayant voté par correspondance.

VOTE		
Voix contre	0	0%
Abstention	0	0%
Voix pour	5 270 136	100%
Nombre de voix	5 270 136	100 %
ADOPTÉE		

Majorité requise en voix : 3 513 424

* * *